

Le guide de la recharge à la maison

Vous hésitez à changer de véhicule pour passer à l'électrique? Nos conseils pour que, faute de borne, e-mobilité ne rime pas avec immobilité!

Texte **SYLVIE ULMANN**

 Ici à 2025, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) estime que les véhicules électriques compteront pour 50% des nouvelles immatriculations, contre 25,9% en 2022. L'association Swiss eMobility prévoit qu'en 2035 un véhicule sur deux en circulation devrait être électrique. « Nous estimons que si l'on ne fait rien, d'ici à 2030, le nombre de "sans borne fixe" – ou SBF – pourrait atteindre jusqu'aux trois quarts de la population suisse », souligne Geoffrey Orlando, responsable du bureau romand de l'association. Ces SBF devront se débrouiller pour recharger leur véhicule où ils le pourront. » Ce dernier chiffre s'explique facilement : en Suisse, pays de locataires, seuls les propriétaires peuvent décider d'installer une borne de recharge chez eux. Mode d'emploi et guide de survie.



Plus d'infos

Pour retrouver toutes les informations sur la mobilité électrique, l'infrastructure de recharge et le droit à la prise :
www.swiss-emobility.ch/fr

Pour savoir si vous avez droit à une aide :
www.swiss-emobility.ch/fr/electromobilite/Mesures-d-aide

L'OFEN a créé un site regroupant les guides sur l'infrastructure de recharge :
www.recharge-au-point.ch/fr/home

La Formule magique :
kilomètres à parcourir ÷ 5 = recharge souhaitée en kW



PHOTOS: RHZOIO / ADOBESTOCKPHOTO - SUPAMOTION / ADOBESTOCKPHOTO - MIKE MAREEN / ADOBESTOCKPHOTO

CALCULER SES BESOINS

On estime que chaque Suisse parcourt en moyenne 32 km par jour, ce qui correspond, toujours en moyenne, à 10% d'une charge complète. Vous n'utilisez donc généralement que quelques kilowattheures pour vos trajets habituels. Autrement dit, même pour les pendulaires, une charge complète ne s'impose pas forcément au quotidien. Pour calculer les besoins énergétiques journaliers de votre véhicule, le TCS préconise de diviser par cinq le nombre de kilomètres prévus.

LA FAUSSE BONNE IDÉE : TIRER UN CÂBLE

Les prises domestiques T12/T13 ne sont pas conçues pour des charges permanentes de 10 ampères. On évitera donc de les utiliser pour recharger son véhicule, car le risque de surchauffe – et

donc d'incendie! – est important. Pour dormir sur vos deux oreilles pendant que votre véhicule fait le plein, optez plutôt pour une recharge sur une installation prévue à cet effet.

QUID DU DROIT À LA PRISE ?

Chez certains de nos voisins, comme l'Allemagne, il est inscrit dans la loi que tout occupant d'un immeuble peut équiper une place de stationnement d'une installation permettant de recharger son véhicule. Sinon, c'est au propriétaire d'investir. Ce droit n'existe pas (encore) en Suisse, mais cela pourrait changer : une motion en ce sens a certes été balayée, mais suite à une interpellation de mars 2023 par Jürg Grossen, président de Swiss eMobility et du groupe vert-libéral au Parlement, l'Assemblée fédérale devra se repositionner sur la question lors de l'une de ses prochaines sessions, dès cet automne. ●



Vous êtes propriétaire ?

Si vous possédez une maison individuelle avec place de parc, la solution la plus simple consiste à investir dans une borne. La plupart des grandes surfaces de bricolage en proposent, mais adressez-vous plutôt à un pro pour que l'installation réponde aux normes électriques. Comptez 3000 à 4000 francs par place de parc pour le raccordement, l'infrastructure de recharge commune, la pose, la main-d'œuvre et l'achat, hors subventions (qui peuvent atteindre 50%, renseignez-vous auprès de votre canton et de votre commune). À noter que certains cantons exigent une autorisation de construire préalable. N'oubliez pas enfin d'annoncer votre projet à votre gestionnaire de réseau électrique local.

Si vous vivez en copropriété, la décision doit être soumise au vote si le parking est commun (le système électrique l'est aussi). Le paiement des travaux de pré-équipement est généralement imputé au fonds de rénovation et le paiement des bornes à chaque copropriétaire. Les règles énoncées précédemment demeurent en outre valables.



Vous êtes locataire ?

Si vous louez une maison ou un appartement et que vous disposez d'une place de parc, les choses se compliquent, car la décision d'équiper votre emplacement dépend du propriétaire et/ou de la gérance. Vous pouvez déposer une demande et, pour mettre toutes les chances de votre côté, préparer un dossier comprenant les noms de fournisseurs ainsi qu'une estimation des coûts. Vous pouvez également fournir à votre gérance le guide « Infrastructure de recharge pour immeubles locatifs » rédigé par Swiss eMobility.

Si vous êtes SBF, ne baissez pas les bras, il vous reste les solutions suivantes :

- repérez les bornes publiques où recharger votre véhicule pendant la nuit dans la rue – même si vous êtes pendulaire, vous n'aurez pas forcément besoin de faire le plein tous les soirs. Certaines villes en installent ou prévoient d'en équiper les parkings publics et semi-publics ;
- si vous utilisez votre véhicule pour vous rendre au bureau, peut-être qu'il existe une possibilité de recharge sur le site ou à proximité ;
- tentez votre chance du côté des structures publiques de type supermarchés, salles de sport, etc.

PUBLICITÉ

Mobilité électrique

Des bornes de recharge pour tous

Riche de plusieurs années d'expérience dans l'électromobilité, SEIC propose des solutions de recharge spécifiques selon que vous êtes locataire, propriétaire ou gestionnaire d'un parking :

- Bornes individuelles pour domiciles privés
- Bornes collectives pour copropriétés, parkings locatifs et entreprises
- Bornes publiques

Acquisition, installation et mise en service, bénéficiez d'un interlocuteur unique pour réaliser votre projet !

► Contactez nos spécialistes
seicland.ch/mobilité-électrique/

